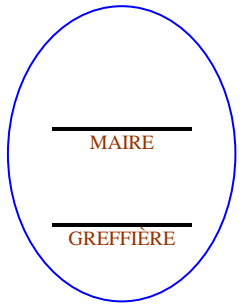




**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 4^e jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 10 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-07-7824

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE soit ajouté à l'ordre du jour le point 14.01 intitulé « Octroi d'un don à Phelps Helps ».

ADOPTÉE

3.0

2016-07-7825

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2016 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

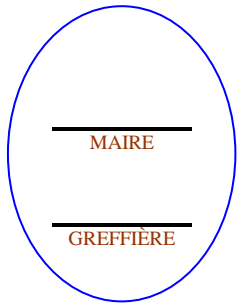
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	505.94 \$
Christopher Goodsell :	2 721.85 \$
Michael Houle :	13 713.10 \$
Jessica Tanguay :	33.95 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Couture	Problématique de vitesse sur les rues Passenger et Butterfield
M. Popescu	VTT sur les voies publiques
M. Popescu	Marche avec le mini-poney
M. Couture	Négligence pour la tonte du gazon
Mme Dubé	Entretien des fossés sur la rue Junction Boîte aux lettres arrachée par le déneigement au 177, rue Junction Permis pour abattre des arbres
M. Couture	Prix des permis à augmenter

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-07-7826

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

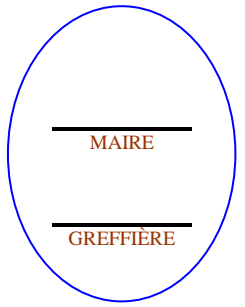
QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en juin 2016 :	236 052.78 \$
Les comptes à payer en juillet 2016 :	58 842.79 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2015 et précédentes, mise à jour en date du 30 juin 2016, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2016-07-7827

Mandat de signature d'un acte de vente avec l'adjudicataire de terrains vacants situés sur la rue Stevens (6.03)

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2015, la greffière procédait à la vente de terrains vacants sur la rue Stevens, à savoir les lots 5 075 779, 5 075 780 et 5 076 655 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, pour défaut de paiement des impôts fonciers et que ces terrains ont été adjugés à Monsieur Réal Deschesnes;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités prescrites par la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que l'article 525 de cette loi prévoit que l'adjudicataire, sur exhibition du certificat d'adjudication, et sur preuve de paiement des taxes municipales et scolaires devenues dues dans l'intervalle à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration d'un an, à un acte de vente de la part du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la preuve du paiement des taxes municipales et scolaires par Monsieur Réal Deschesnes depuis l'adjudication de l'immeuble, soit le 6 juillet 2015, seront fournies avant la signature de l'acte de vente notarié;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les frais de notaire et les autres frais afférents à la vente sont à la charge de l'adjudicataire.

QUE le conseil autorise et mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente des lots 5 075 779, 5 075 780 et 5 076 655 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, en faveur de Monsieur Réal Deschesnes ainsi que tout document accessoire s'y rattachant. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention, par les représentants de la Ville, de la preuve du paiement des taxes municipales et scolaires par Monsieur Réal Deschesnes depuis l'adjudication de l'immeuble, soit le 6 juillet 2015 ainsi qu'à l'absence d'exercice des droits de rachat et de retrait prévus dans la *Loi sur les cités et villes* avant le 6 juillet 2016.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2016-07-7828

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-188 concernant les systèmes d'alarme » - Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Paul Stuart*, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° RU-2016-188 concernant les systèmes d'alarme » afin de remplacer certains articles du règlement intitulé « Règlement n° 2013-161 sur la prévention des incendies »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

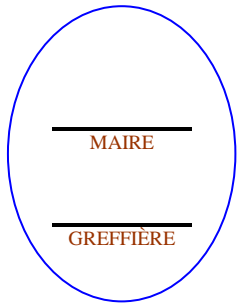
Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-188 concernant les systèmes d'alarme » pour remplacer certains articles du règlement intitulé « Règlement n° 2013-161 sur la prévention des incendies ».

ADOPTÉE

7.02
2016-07-7829

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-189 concernant les nuisances » - Adoption (7.02)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° RU-2016-189 concernant les nuisances » afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-189 concernant les nuisances » pour remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-179 concernant les nuisances ».

ADOPTÉE

7.03
2016-07-7830

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-190 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » - Adoption (7.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Guy Ouellet*, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° RU-2016-190 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » afin de remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-180 concernant la sécurité, la paix et l'ordre »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la Ville;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

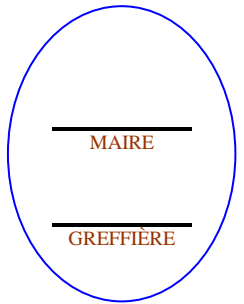
QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-190 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » pour remplacer le règlement intitulé « Règlement n° RU-2015-180 concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



7.04
2016-07-7831

Règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » - Adoption (7.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *André-Jean Bédard*, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé : « Règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » afin de remplacer les règlements intitulés « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques », « Règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques », « Règlement n° 2015-185 complémentaire au règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publique »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'imposer des règles sur le stationnement du territoire de la Ville, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° RU-2016-191 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » afin de remplacer les règlements intitulés « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques », « Règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques », « Règlement n° 2015-185 complémentaire au règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publique ».

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01
2016-07-7832

Entente intermunicipale de protection contre les incendies avec la municipalité du Canton de Stanstead pour les années 2016 et suivantes (8.01)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis une proposition d'entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité du Canton de Stanstead pour les années 2016 et suivantes et qu'il y a lieu que les conseils municipaux des municipalités respectives adoptent le contenu de ladite entente, pour fin de signature;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé de Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

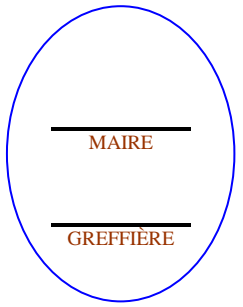
QUE le conseil autorise la proposition d'entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité du Canton de Stanstead pour les années 2016 et suivantes telle que présentée.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le projet d'entente pour les années 2016 et suivantes, joint à la présente sous l'**Annexe E**, pour le Service de protection incendie avec la municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



8.02
2016-07-7833

Intérêts relatifs à l'entente intermunicipale de protection contre les incendies avec la municipalité d'Ogden pour les années 2016 et suivantes (8.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le 2 mai 2016, par la résolution n° 2016-05-7762, la signature d'une entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité d'Ogden pour les années 2016 et suivantes;

CONSIDÉRANT QU'une facture d'intérêt au montant de 372.26 \$ a été transmise à la municipalité d'Ogden pour la période du 15 mars 2016 au 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden, aux termes de sa résolution n° 2016-05-135 souhaite acquitter uniquement la moitié de cette facture étant donné les délais de négociation de l'entente;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé de Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la réduction de la facture d'intérêt transmise à la municipalité d'Ogden de façon à ce que cette dernière soit d'un montant de 186.13\$.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01
2016-07-7834

Participation de la Ville à titre de commanditaire pour le tournoi de golf du conseil municipal de Magog (11.01)

CONSIDÉRANT QU'un tournoi de golf aura lieu le 9 septembre 2016 au profit de cinq organismes oeuvrant dans notre région;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la commandite d'un trou de parcours identifiant le nom et le logo de la Ville pour un montant de **150 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

11.02
2016-07-7835

Participation de la Ville au Festin des vendanges (11.02)

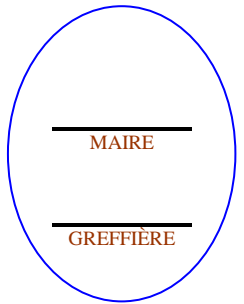
*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise l'achat de quatre billets pour le Festin des vendanges à Magog le 8 septembre 2016 pour un montant total de **368 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE



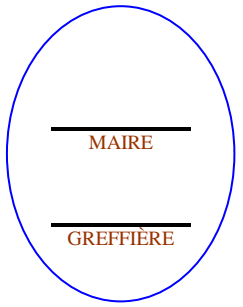
**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



- 12.0** **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**
- 12.01**
2016-07-7836 **Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)**
- Note :**
- La directrice générale dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lequel a tenu une réunion le 14 juin 2016.
- 12.02** **Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)**
- Note :**
- La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juin 2016.
- 12.03**
2016-07-7837 **Demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne – 694, rue Dufferin - PIIA n° 2016-02 (12.03)**
- CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 694, rue Dufferin a déposé une demande de permis en bonne et due forme pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour son commerce, laquelle porte le n° 2016-02 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à installer une enseigne perpendiculaire à la rue sur deux poteaux pour annoncer son commerce « Pâtisserie tentations délicieuses par Sara »;
- CONSIDÉRANT QUE** le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée puisque l'enseigne respecte la réglementation;
- Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE** le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour le commerce « Pâtisserie tentations délicieuses par Sara » au 694, rue Dufferin. Toutefois, cette demande est acceptée conditionnellement à ce que les fautes d'orthographe sur l'enseigne proposée soient corrigées.
- ADOPTÉE**
- 13.0** **CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**
- Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.
- 14.0** **VARIA (14.0)**
- 14.01**
2016-07-7838 **Octroi d'un don à Phelps Helps (14.01)**
- CONSIDÉRANT QUE** Phelps Helps a déposé une demande de don;
- CONSIDÉRANT QUE** la mission de cet organisme est d'une importance particulière pour contrer le décrochage scolaire;
- Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2016**



QUE le conseil octroie un don de **5 000 \$** par année pendant une période de cinq années consécutives à Phelps Helps, et ce à partir de 2017, et autorise la signature d'une entente à cet effet. Le montant de la dépense est à prévoir aux budgets Loisirs des années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de cinq ans avec Phelps Helps.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

Mme Dubé

Don au Cercle des fermières

Mme Daviault

Cercle de pierres
Carrière de sable près de la rue Villeneuve

Mme Nourse

Odeur de l'eau

Mme Daviault

Réglementation sur les poneys

Mme Nourse

Suivi du projet de l'ascenseur à l'Aréna Pat Burns

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2016-07-7839

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière**